

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, Route de Croixdalle le 14 novembre 2019 à 20h00 sous la présidence de Madame Armelle BILOQUET, Maire ;

Etaient présents : Mmes Régine MARTEL, Catherine LEGRAND, Marie-Claude DEPOIX, Ariane MOUQUET, Mrs Jean-Marie DUMOUCHEL, Michel HUET, Jacques LECOURT, Patrice LEFORT, François HURARD, Michel COURTOIS, Thomas DENISE.

Absents: Nadège GODEFROY, Cindy COURTAUD, Thierry COLMAR.

Mme Marie-Claude DEPOIX est nommée secrétaire.

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 26 août 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

Projet éolien Wanchy-Capval / Londinières

La société EDPR, responsable du projet éolien Wanchy-Capval / Londinières nous a exposé l'implantation finale du projet suite à sa présentation en avril à la DREAL.

Les études ornithologiques menées n'ont pas amenées de remarques particulières. Le projet veillera au maintien des couloirs de migrations et à la préservation du milieu naturel (éloignement des haies / bois de 200 mètres minimum) et un suivi après implantation sera réalisé.

3 montages photos nous ont été proposés pour la visualisation du projet. Le Conseil demande que d'autres points de vue soient ajoutés à partir de Londinières, Boissay et de la route de Smermesnil.

La société souhaite impliquer la commune dans les mesures d'accompagnement de la population (fleurissement, éclairage, ornithologie, réunions pédagogiques...).

Mr COURTOIS pose la question du démantèlement en fin de production. La société répond que le cahier des charges prévoit une obligation de démantèlement dans les 6 mois après la fin de production. En cas de remplacement des machines, l'étude complète est reprise au commencement. Les fonds nécessaires au démantèlement sont bloqués dès la 1^{ère} année.

Le Conseil a voté pour autoriser Mme le Maire à signer la convention «autorisation d'accès, de passage et d'enfouissement de câbles de surplomb par des pâles d'éoliennes et promesse de constitution de servitudes correspondantes» suite au projet transmis par la société et valide à l'unanimité.

Mise en concurrence maintenance informatique

Le contrat de maintenance avec l'entreprise Caux Formatique arrive à échéance en janvier 2020. Lors d'une précédente réunion, il a été noté l'obsolescence du système de sauvegarde des données (disques durs externes peu sûrs et contraignants, ne correspondant pas avec la nouvelle politique de protection des données).

Dans la lignée de la mise en place du RGPD, le conseil approuve la mise en concurrence pour le contrat de maintenance et de sauvegarde.

Contrat de location du foyer municipal

Le nouveau matériel numérique a été mis en place (vidéoprojecteur avec écran motorisé, télécommandé et enceintes). Celui-ci a représenté un coût non négligeable et afin de responsabiliser les futurs locataires, il est proposé d'annexer au contrat de location, un second contrat pour le matériel numérique dont la tarification est fixée à 50€. Le Conseil approuve le tarif et fixe la caution au montant de 500 €.

Point travaux

Les travaux de la Mairie avancent. Le bardage a été entièrement retiré et le traitement des boiseries a été effectué. Le conduit de cheminée du 2^{ème} étage a été supprimé. Une réunion avec toutes les entreprises intervenant sur le marché intérieur est fixée au 26 novembre dans les locaux de la Communauté de Communes afin de réaliser les ordres de service correspondants. Mr HUET souligne que l'apposition d'un panneau de chantier serait nécessaire.

Les travaux sur le poste de relevage du carrefour de la croix sont en cours, les nouvelles pompes ont été installées et leur suivi est journalier.

Le SIDESA nous a fait le retour concernant les dossiers de subventions déposés concernant le système d'assainissement. Ceux-ci sont complets ; les études sont autorisées et devraient débiter au printemps.

Les travaux pour les trottoirs rue du Roupied sont en cours.

Une demande de devis a été réalisée pour la création d'une poche incendie pour le lotissement «Jardin des Pommiers».

Suite à la visite de la DDE, du service sécurité du Département et de l'entreprise V3D, un devis concernant la maîtrise d'œuvre du projet de sécurisation de l'accès à l'école maternelle et au centre d'incendie et de secours de 3850 € HT a été présenté.

Le Conseil valide ce devis à l'unanimité.

2 devis ont été réalisés pour la pose d'un poteau incendie au niveau de la salle polyvalente. Le Conseil valide à l'unanimité le devis de la SAUR pour un montant de 2145,41€ HT.

Un premier devis a été réalisé pour la toiture du clocher de l'Eglise par l'Entreprise Godefroy. Celui-ci s'élève à près de 40 000 €. Un appel d'offres et une mise en concurrence seront réalisés.

Un devis a été réalisé pour le lettrage «Hôtel de ville» qui sera apposé sur le nouveau bardage de la Mairie. Le Conseil valide la proposition d'un lettrage PVC réalisé par l'entreprise GXP sur un coloris gris anthracite pour un montant de 1210 € HT.

Décision modificative (DM) et point budgétaire

Mr LECOURT présente les différentes décisions modificatives nécessaires à adopter par le Conseil.

Les charges de personnel ont augmenté (avancements d'échelon, remplacement d'un agent en maladie professionnelle). Le Conseil valide la proposition de transfert de 15 000€ du compte de dépenses imprévues vers le compte de charges du personnel.

Le CCAS a validé une aide de 220€ pour le voyage scolaire des primaires. Cette somme sera prélevée sur le compte des dépenses imprévues.

Les opérations d'investissement prévues en 2019 avec le SDE s'élèvent à 148 800€, répartis entre les comptes 238 et 204 1582. Le compte 204 1582 est déficitaire et le compte 238 excédentaire. Le Conseil valide le transfert de 25 000€ du compte 238 vers le compte 204 1582.

Mr FLEURY, receveur principal, a transmis ses propositions d'indemnités annuelles, à savoir, 445,37€ pour la gestion des budgets communaux et 55,54€ pour la régie de transport scolaire. Le Conseil valide la proposition à l'unanimité.

Le budget SPANC est en sommeil depuis fin 2018. Celui-ci présente un excédent en investissement et un déficit de fonctionnement. La Préfecture demande une correction. La trésorerie propose le transfert de 25 000€ du budget communal vers le fonctionnement (qui entraînerai le blocage de ces fonds); ceci est acceptable si le déblocage de l'excédent d'investissement retourne vers le budget communal.

Compte-tenu de l'absence de mouvements financiers, le Conseil autorise la clôture de ce budget à compter du 31 décembre 2019, le déficit sera comblé par le budget principal et l'excédent y sera transféré. Les créances seront perçues directement sur le budget principal.

Mr LECOURT souligne également que les budgets relatifs aux lotissements «Clos Tabouret» et «Bellevue II» pourraient être clôturés compte-tenu de la vente intégrale des terrains.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition et autorise la clôture au 31 décembre 2019.

Nous avons réceptionné la subvention TEPCV relative à la liaison douce Londinières-Fréauville (longueur 800 mètres dont 500 pour la commune de Fréauville).

Nous pouvons effectuer la facturation à la commune de Fréauville (62,5%) pour un montant de 12633,54 €.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Préemption terrain Rue de Verdun (parcelles AB 34 et AB 240)

Les terrains cadastrés AB 34 et AB 240 sont actuellement mis en vente chez Me Valérie BOUZARD, notaire à Londinières. Ayant trouvé acquéreur, nous avons réceptionné en Mairie le formulaire relatif au droit de préemption.

Ceux-ci se trouvant juste à côté du foyer municipal, il semble judicieux de faire valoir ce droit, ce qui permettrait un accès direct vers la cuisine du foyer et un éventuel agrandissement ; la capacité de stockage, des tables, chaises, tapis de judo... notamment, restant limitée.

Plusieurs possibilités sont évoquées, les futurs acquéreurs souhaitant réaliser la vente rapidement : réaliser la demande de préemption ou traiter après la vente avec les nouveaux propriétaires.

Mr LECOURT souligne que si le droit de préemption n'est pas utilisé, il ne sera juridiquement plus possible d'avoir un recours et que l'accord après vente constitue un risque non négligeable.

Mrs HURARD et LEFORT s'accordent sur l'éventualité d'une proposition financière (à définir) sur une promesse de vente.

Le Conseil Municipal donne son accord pour faire valoir le droit de préemption et faire l'acquisition du bien qui sera ensuite revendu en partie à Mr CONDAMINE et Mme BAUR, acquéreurs initiaux.

Formation Mme GABOR

Mme Gwladys GABOR est employée en contrat PEC (cantine, garderie) depuis le 1^{er} septembre 2019. La mise en place de ce conventionnement avec le Pôle Emploi est conditionnée par l'octroi de formations.

Mme GABOR souhaiterait pouvoir passer le concours d'adjoint administratif territorial. Un devis FORJECNOR a été présenté pour un montant de 588 € TTC.

Le Conseil valide cette formation à l'unanimité.

Recrutement Agents en remplacement

Mr Rodolphe BOUCHER est en arrêt pour maladie professionnelle depuis mai 2019.

Son absence a occasionné certains retards dans les travaux gérés par le service technique.

Mr DUMOUCHEL propose l'embauche de Mr DEFRANCE en mi-temps (second mi-temps réalisé pour la communauté de communes).

Le Conseil valide à l'unanimité l'autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement.

Recrutement directeur Centre de Loisirs

Suite aux bilans réalisés à la fin du centre de loisirs, il a été décidé de mettre fin à notre collaboration avec Mr MASSELOT.

Le Conseil donne son accord pour l'embauche d'un nouveau directeur pour la période de juillet 2020.

Subvention fresque des Sapeurs-Pompiers

Suite au projet présenté par le Lieutenant REVELLE, Chef du Centre d'Incendie et de Secours, lors du conseil du 26 août 2019, le Conseil décide l'octroi d'une subvention de 500 € pour la réalisation de la fresque vers l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Révision statutaire 2020 du SDE76

Le SDE76 a voté de nouveaux statuts en juin 2019, permettant de sécuriser ses compétences actuelles, de prendre de nouvelles missions pour accompagner la transition énergétique sur ses territoires et de pouvoir accueillir d'autres collectivités (EPCI).

Les missions et compétences actuelles sont maintenues.

Le Conseil valide à l'unanimité l'adoption des statuts de 2020 et le règlement intérieur du SDE76.

Convention de participation risque prévoyance CDG76

Suite à la délibération acceptant la mise en concurrence prise le 17 décembre 2018, le CDG76 nous propose de renouveler la convention de participation portant sur le risque prévoyance «garantie maintien de salaire» pour laquelle elle a désigné l'organisme assureur MNT.

La participation financière était jusqu'alors de 6 €/mois par agent titulaire, prélevés sur le salaire et de 1,30% pour la participation employeur.

Le Conseil valide la proposition et autorise Mme le Maire à signer la convention.

Pompe route de Neufchâtel

Le poste ne comporte aujourd'hui qu'une seule et unique pompe. Afin de prévenir tous soucis concernant un remplacement en cas de panne, deux devis ont été demandés (SAAD et Hydra) aujourd'hui en attente.

Le Conseil autorise Mme le Maire à commander une pompe de remplacement sur le devis le plus compétitif, pour un montant maximal de 5 000 €.

Questions diverses

Mr HUET informe que suite à la délibération prise lors de la réunion du 26 août dernier, la préfecture a validé le nombre des membres du conseil communautaires à 33 dont 7 pour la commune de Londinières.

La date du vendredi 13 décembre 2019 à 19h00 a été retenue pour l'organisation d'un pot de fin d'année pour le personnel et les conseillers municipaux et leurs conjoints. Celui-ci se tiendra dans la petite salle polyvalente (cantine) Route de Croixdalle.

Nous avons été contacté par Mr Damien GORIN, sapeur-pompier volontaire à Londinières qui souhaiterait louer le logement de la Mairie situé 11B Rue de Verdun, actuellement libre.

Le Conseil valide la proposition à l'unanimité pour une entrée à partir du 1^{er} décembre 2019.

Mme DEPOIX souligne que suite à la pose des nouveaux compteurs Linky, l'ampérage semble faible pour l'Eglise, en cas d'éclairage et de mise en marche des cloches, le compteur saute. Mr DUMOUCHEL indique que le problème est connu et qu'Enedis a été contacté pour y remédier.

Mr DUMOUCHEL informe de la remarque formulée par Mr COQUIN. Des arrêtés municipaux sont pris en fortes périodes pluvieuses pour interdire l'accès aux terrains de football, cependant, les classes du collège continuent à les utiliser. Il informe donc que les arrêtés seront également communiqués au collège.

Mr DUMOUCHEL revient également sur l'installation des forains lors de la dernière fête patronale. Le grand manège qui prend place au fond de la Rue du Général de Gaulle est arrivé le mardi, alors qu'il est convenu que les installations se fassent à compter du jeudi après-midi. La rue a donc été bloquée 2 jours plus tôt inutilement car celui-ci n'a fait fonctionner le manège que le samedi. Mme MOUQUET propose que l'information soit relayée à la Présidente du Comité des Fêtes afin qu'un rappel leur soit fait pour l'installation 2020.

Mr HURARD informe que la kinésithérapeute aurait déplacé son activité sur Foucarmont et souhaite savoir si la municipalité a des informations sur les raisons de ce départ. Mme le Maire souligne qu'aucune communication n'a été faite.

La date des vœux du maire est fixée au 15 janvier à 19h00.

La séance est levée à 0h00